

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous !

**Agence de Marseille-Pèbre
de la CMAR PACA**
5, boulevard Pèbre
13008 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 32 24 45
www.cmar-paca.fr

**CAPEB
des Bouches-du-Rhône**
7, boulevard Pèbre
13008 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 32 33 33
www.capeb13.fr

La gestion des déchets englobe toutes les opérations visant à diminuer les quantités, trier, collecter, valoriser et traiter les déchets dans des conditions propres à éviter des pollutions.



IMPRIM'VERT®

Edition : Février 2019 - CMAR PACA - Impression : 2BPprint - Février 2019



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

TERRITOIRES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COLLECTE DE DÉCHETS DE PEINTURE

DÉVELOPPEMENT DURABLE



cmar-paca.fr | PARTENAIRE D'AVENIR





Votre responsabilité

Vous êtes responsable de l'élimination des déchets issus de votre activité professionnelle (loi du 15 juillet 1975) et vous devez justifier de l'élimination de vos déchets dangereux (peintures, solvants, décapants, etc.), en conservant le bordereau de suivi.

**Vous risquez des sanctions conséquentes :
jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.**



Les déchets dangereux

- Les résidus de peinture, diluants et décapants et leurs emballages sont considérés comme des déchets dangereux car ils contiennent des substances nocives pour l'environnement et pour la santé.
- Il est interdit de les mélanger avec les ordures ménagères ou avec les déchets inertes (gravats, etc.), de les jeter aux égouts, de les brûler ou de les laisser aux clients.



En pratique

- En amont, réduisez vos quantités de déchets en optant pour des conditionnements plus grands à réutiliser et en optimisant vos procédés d'application.
- Triez vos déchets.
- Stockez dans un endroit approprié.
- Faites-les collecter par un prestataire agréé.
- Demandez et conservez les justificatifs.

Opération sans obligation d'achat
et sans besoin d'être client chez le
fournisseur relais.



Nos partenaires COULEURS DE TOLLENS, STATION PEINTURE, SIKKENS et BTP CFA d'ARLES vous aident à éliminer vos déchets dangereux.

Les dates de collecte

- | | |
|--|---|
| ■ Vendredi 22 février
COULEURS DE TOLLENS
53-55, avenue de l'Europe
13090 Aix-en-Provence
04 42 90 09 49 | ■ Vendredi 20 septembre
SIKKENS
1645 Route de la Légion,
13400 Aubagne
04 42 18 76 00 |
| ■ Vendredi 19 avril
STATION PEINTURE
17, boulevard Ampère
Z.A.C Les Arnavants
13014 Marseille
04 91 05 94 69 | ■ Vendredi 18 octobre
STATION PEINTURE
215, rue Claude-Nicolas
Ledoux - Les Milles
13100 Aix-en-Provence
04 42 24 56 60 |
| ■ Vendredi 14 juin
BTP CFA ARLES
6, chemin Severin
13633 Arles Cedex
04 90 97 82 79 | ■ Vendredi 6 décembre
COULEURS DE TOLLENS
52, bd du Capitaine Gèze
13014 Marseille
04 96 15 46 60 |

Les avantages

- Simplicité et convivialité.
- Forfait transport pris en charge par les fournisseurs.
- Refacturation possible aux clients du coût des collectes.
- kit de communication et logo « artisan propre 2019 » fournis.



Tarifs d'élimination au kilo

- Pâteux, matériel et emballages souillés : 0,65 €
- Solvant : 0,42 €
- DTQD : 3 €
- Aérosol : 2,1 €